



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-106

Approbation du plan de financement avec la Caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir pour la rénovation et l'équipement des Accueils de loisirs Sans Hébergement Jean Zay et Paul Bert (Enfance Loisirs)

9.1

Rapporteur : Yucel KISA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Lydie GUERIN donne procuration à Yucel KISA, Sophie WILLEMEN donne procuration à Ratko KLISURA, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Hélène BARBE donne procuration à Christine PICARD, Jacques ALIM donne procuration à Cherif DERBALI, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ.

Un plan de financement est proposé à la Caisse d'Allocations Familiales pour des travaux d'investissement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Paul Bert et Jean Zay.

Cette aide financière doit permettre un aménagement intérieur (menuiseries intérieures, peintures, revêtement des sols, etc...), la réhabilitation du gros œuvre (volets électriques) et la mise en place d'équipements simples et particuliers (jeux d'intérieur, meubles, etc...).

Le plan de financement accordé s'élève à 89 449 € réparti de la manière suivante :

- 34 010 € (51 837 € HT x 80 %, dans la limite de 34 010 € compte tenu des disponibilités budgétaires) pour l'accueil de loisirs Jean Zay.
- 55 439 € (84 490 € HT x 80 %, dans la limite de 55 439 € compte tenu des disponibilités budgétaires) pour l'accueil de loisirs Paul Bert.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et politique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Yucel KISA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Valide le plan de financement proposé,
- Approuve les conventions d'objectifs et de financement ainsi que les conventions d'autorisation de programme,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 29 juin 2023



**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET